

Monsieur le préfet,

Des collègues accueillant du public nous ont informés de l'absence de garde statique au rez-de-chaussée du bâtiment A.

Nos collègues en question, sont extrêmement inquiets à l'idée d'accueillir des usagers dont le flux toujours important en cette période de l'année est source de comportements parfois agressifs à leur rencontre.

Par ailleurs, en tant que représentants du personnel, nous ne comprenons pas qu'en plein état d'urgence, vous exigiez légitimement la mise en œuvre de mesures particulières de protection des populations sur le département de l'Ain contre les risques d'attentats terroristes tout en négligeant la sécurité de vos propres agents et des usagers de la préfecture.

Nous déclarons qu'en l'absence de garde statique en préfecture, il existe un danger grave et imminent susceptible de provoquer une atteinte sérieuse à l'intégrité physique ou à la santé (tant sur le plan physique que psychique) des agents accueillant du public au rez-de-chaussée du bâtiment A.

Nous demandons donc la mise en place immédiate d'une garde statique en préfecture. En l'absence d'une réponse positive de votre part, nous n'excluons pas de mener toutes les actions que nous jugerons nécessaires au rétablissement d'une situation de travail acceptable pour nos collègues.

Les représentants du personnel au CHSCT